

Un projet départemental pour l'apprentissage de la natation scolaire en Indre et Loire

Formation ouverte à distance 2015/2016

Le projet départemental

Il permet:

- **de déterminer un cadre de mise en œuvre (choix des modules, nombre de séances...)**
- **d'harmoniser les pratiques enseignantes selon les cycles**
- **de proposer des outils:**
 - **pour organiser le parcours des élèves (progressivité des apprentissages)**
 - **pour renseigner les évaluations** (présentation outil départemental)

Une première partie « généralités »

Réécriture simplifiée et condensée du projet précédent :

- Introduction : Définition générale et portée
- La piscine, lieu d'EPS
- L'enseignement et les enseignants
- La natation scolaire et les partenariats
- Les cycles de scolarité et les apprentissages
- Des savoirs d'EPS enseignés aux habiletés de nageur
- Transposition didactique de la natation
- La préparation d'enseignement
- La séance et la formation de groupes d'élèves
- L'évaluation
- La fréquentation des élèves dans les différentes piscines

Une 2ème partie : Des choix pédagogiques

- **Choix des modules**

GS CP CE1

CE2 CM1 CM2

- **Proposition d'outils**

- **Progressivité des apprentissages**

- **Passation des évaluations, formation des groupes**

- **Suivi des évaluations (tableau Excel)**

- **Fiches Ateliers**

Les moyens...

- **Un parcours de formation à privilégier**
- **Un parcours d'apprentissage à respecter**
- **Un suivi des compétences jalonné**

Modalités d'organisation

GS	CP	CE1	Cycle 3
10 séances	10 séances	10 séances	10 séances
= 30 séances pour le Cycle 2			= un cycle supplémentaire pour le C3

CP	CE1	Cycle 3
15 séances	15 séances	10 séances
= 30 séances pour le Cycle 2		= un cycle supplémentaire pour le C3

Le parcours de formation

- **Le cycle 2**, prioritairement le CP et le CE1, pour installer l'apprentissage

« Cet apprentissage commence lorsque c'est possible, dès la **grande section** de l'école maternelle »

une trentaine de séances en 2 ou 3 modules

- **Le cycle 3** pour conforter l'apprentissage et assurer la continuité avec le collège

une dizaine de séances

Le parcours d'apprentissage

« **Au cycle 2, le parcours d'apprentissage** de l'élève doit comprendre :

- des moments de **découverte et d'exploration du milieu aquatique** sous forme de **jeux** et de **parcours** soutenus **par un matériel adapté,**
- des moments **d'enseignement progressifs et structurés**

souvent organisés sous forme d'**ateliers.** »

Un bassin organisé

Des espaces personnalisés

Pour répondre aux besoins des groupes de niveau identifiés

Parcours différenciés assurant la continuité des actions)

Pour progresser, réinvestir

**Jeux aquatiques avec dominante:
Locomotion,
Immersion,
Ventilation,
Equilibration**

Pour expérimenter et faire dégager les principes d'action

Ateliers

Le suivi des compétences : les paliers

Ecole élémentaire

- Premier palier (fin de cycle 2) à évaluer

Se déplacer sur 15 m + parcours avec entrée/immersion/sur-place

- Deuxième palier (fin de cycle 3) à évaluer

Se déplacer sur 30 m + parcours avec entrée/immersion/sur-place

Collège

- Troisième palier (dès la 6^{ème} , au plus tard en fin de 3^{ème})

Parcours complet avec entrée/nage/immersion/sur-place

Synthèse 1

- La mise en œuvre de la circulaire nationale sur la natation s'impose sur le territoire pour permettre de **valider les paliers du socle commun de compétences et de connaissances.**

Le projet de site

C'est la **déclinaison** du projet départemental (CPC + MNS)

Des outils personnalisés, **adaptés à la configuration du site**, diffusés aux enseignants

- Des fiches pédagogiques (plan des parcours, photos des ateliers avec suggestions...)

Le livret d'accueil

- Aspect fonctionnel
- Aspect réglementaire
- Aspect pédagogique

Aspect fonctionnel

- Infos aux familles
- Niveau de classe
- Périodes de fonctionnement
- Jours de fonctionnement
- Durée des séances
- Encadrement (noms des BEESAN, du chef de bassin)
- Plan et accès
-

Aspect réglementaire

- Tenue vestimentaire
- Hygiène
- Informations aux familles : modèle de courrier (activité obligatoire, dispense, organisation...)
- Sécurité et rôle des différents adultes
- Règlement intérieur (+ POSS scolaire ?)
-

Aspect pédagogique

- Matériel mis à disposition
- Aménagements du bassin/Pistes pédagogiques
- Organisation des séances (constitution des groupes, rotation, planning de prise en charge des groupes/ateliers,...)
- Temps de concertation et outil de communication
- Évaluations